

2018

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
DE L'EVAM**
ÉTABLISSEMENT
VAUDOIS D'ACCUEIL
DES MIGRANTS

- › **MESSAGE DU DIRECTEUR** 3
- › **POINTS FORTS** 4
- › **SITES** 6
- › **VISION, MISSION ET VALEURS** 8
- › **STRATÉGIE POUR L'AUTONOMIE DES MIGRANTS** 10
- › **PANORAMA DU BÉNÉVOLAT** 18
- › **RAPPORT FINANCIER** 20
- › **RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION** 30
- › **ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES** 31

MESSAGE DU DIRECTEUR

Comme chaque année, l'EVAM a relevé, en 2018, un grand nombre de défis opérationnels. En effet, l'accueil des migrants ne s'arrête jamais, et les équipes sont à l'œuvre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Merci à toutes et à tous pour leur investissement tout au long de cette année.

À côté de ses activités, l'EVAM a formulé sa stratégie. Il ne s'agissait pas de réinventer la roue, mais de clarifier, de formaliser et d'expliquer les éléments structurants qui guident notre action et lui donnent du sens. Ceci aussi bien pour les collaboratrices et les collaborateurs que pour les migrants et les partenaires.

Le travail, mené en plusieurs étapes, a impliqué tout à tour la direction, les cadres, et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, soit environ 500 personnes. La question posée (en 2017 déjà) était : **comment favoriser, par notre action, l'autonomie des migrants ?** Les équipes ont formulé plus de 800 propositions, mesures, pistes de réflexion ! Cette implication, ce foisonnement d'idées, cette créativité toujours ancrée dans le concret, dans l'expérience, ont conforté la direction dans les options prises.

La **mission** de l'EVAM est définie par la loi (art. 10 LARA) : octroyer l'assistance (hébergement, assurance maladie, accompagnement social, assistance à l'intégration, prestations financières) aux demandeurs d'asile et aux mineurs non accompagnés.

Les **valeurs** de l'établissement – ouverture et responsabilité – restent inchangées.

La **vision** a été définie : Par son action, l'EVAM favorise l'autonomie des migrants. Nous voulons donc résolument mettre les migrants au centre. Pour rendre cette vision concrète, nous avons donné corps à la notion d'autonomie (autonomie sociale, économique, dans la communication, autonomie pour le logement).

Sur la base de ces trois éléments, nous avons défini six axes stratégiques, puis vingt objectifs. Vous les découvrirez dans ce rapport, illustrés par des exemples d'actions concrètes déjà en cours. Ainsi, notre stratégie reflète la réalité d'aujourd'hui et prépare l'EVAM de demain. Les axes stratégiques et les objectifs vont évoluer. Ils guideront notre activité et seront, à leur tour, influencés et enrichis par les réalités du terrain.

Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Voici deux exemples : pour favoriser l'autonomie des migrants, il est indispensable de les soutenir pour qu'ils puissent accéder au marché de l'emploi. Aujourd'hui, le travail d'accompagnement, d'orientation et de conseil donne des résultats très encourageants. Ainsi, entre fin 2017 et fin 2018, le nombre de personnes titulaires d'un permis F qui travaillent est passé de 588 à 787 (+ 34%), et la tendance se poursuit

début 2019 (827 fin avril 2019). Nous continuerons dans cette voie, avec encore plus de détermination.

D'autre part, les liens des migrants au sein de la société sont également cruciaux pour le développement de l'autonomie dans tous les domaines. Ainsi, de nombreux bénévoles, parrains et marraines, hébergeurs etc. s'investissent et créent des liens avec des migrants, dans un échange enrichissant pour les deux côtés. Un grand merci à toutes ces personnes pour leur ouverture, leur contribution, leur humanité. Pour mieux soutenir ces actions et valoriser leur engagement citoyen, une responsable des relations avec les bénévoles est désormais active au sein de l'établissement. Les résultats ne sont pas encore mesurables, mais sont déjà ressentis par tous nos partenaires.

La définition de la stratégie nous donne des bases solides pour poursuivre notre action. Je me réjouis de relever ce défi à côté des collaboratrices et collaborateurs, des personnes migrantes et des partenaires de l'EVAM et d'aller ainsi de l'avant.

Erich Dürst, Directeur



POINTS FORTS

Place nette sur la parcelle du Chasseron

Les bulldozers ont quitté la parcelle située au chemin du Chasseron 1, à Lausanne, cédant leur place aux travaux de terrassement. Le bâtiment qui a été démoli avait servi depuis juin 2015 de foyer temporaire. Rendu fonctionnel dans l'urgence, il avait brièvement abrité des adultes avant d'être affecté aux mineurs non accompagnés qui affluaient. Il a fermé en juillet 2018. La nouvelle construction prévue pour fin 2020 est destinée à accueillir 128 personnes.



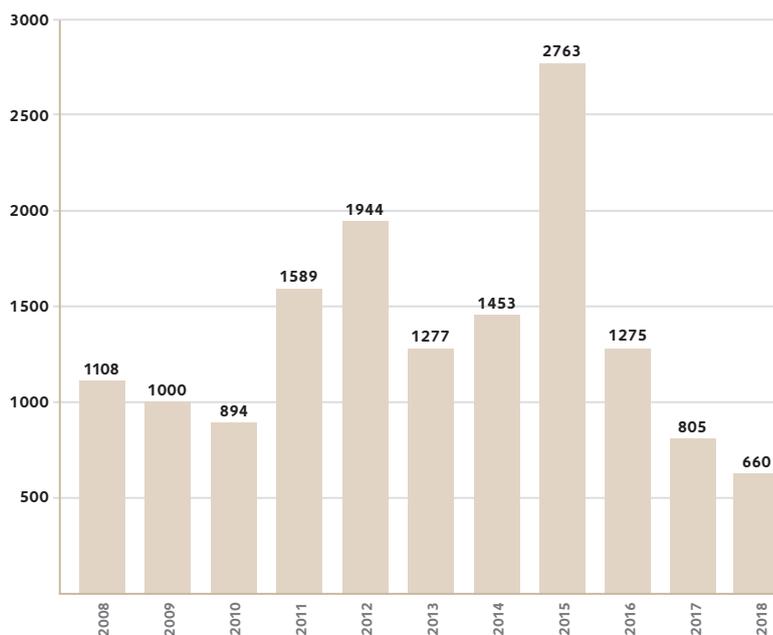
Moins de migrants, moins de besoins en logements

Après une année exceptionnelle en 2015, les demandes d'asile déposées en Suisse n'ont cessé de diminuer. Le nombre de migrants que l'EVAM prend en charge en est impacté : 6554 personnes à fin 2015; 6351 pour 2016; 6018 pour 2017 et 5494 au 31 décembre 2018. Durant l'année, 660 requérants d'asile ont été attribués au canton de Vaud. Le dimensionnement du parc immobilier pour l'adapter aux besoins a été l'un des défis importants pour l'EVAM en 2018. Les délais en matière de baux à loyers sont longs et contraignants. En plus des fermetures de foyers, 214 résiliations de location ont été traitées en 2018, avec des baux prenant fin dans l'année et au cours des années suivantes, et ce jusqu'en 2025.

Une référente pour les bénévoles

Comment valoriser le travail des bénévoles et soutenir efficacement leur action, qui participe à l'autonomie des migrants ? Ce questionnement est intégré dans la stratégie, dont l'un des axes vise à favoriser l'accès des migrants au réseau de la société civile et au monde du travail. Une vaste enquête, avec 150 réponses récoltées, a clairement soulevé un point : le besoin d'une personne de référence. Lors de la journée des bénévoles, l'EVAM a donné une réponse immédiate à cette attente : une personne de contact a désormais pour mission de structurer les relations, simplifier les flux d'information et développer l'appui que nous pouvons prodiguer. A la fin 2018 sortait le premier numéro de la lettre d'information électronique aux bénévoles.

NOMBRE ANNUEL DE REQUÉRANTS D'ASILE ATTRIBUÉS AU CANTON DE VAUD ET PRIS EN CHARGE PAR L'EVAM



Le niveau le plus bas de nouvelles arrivées depuis la création de l'EVAM a été atteint en 2018.

Toujours plus de permis F en emploi

UN BEL ÉQUILIBRE TRIPARTITE !

« Précieux et polyvalent ». Ce sont les premiers mots de Laurent Paradiso pour parler d'Ali. Son employé l'a convaincu durant son stage de 4 semaines qui clôtura la formation d'une année à l'EVAM. « Il avait les aptitudes et faisait preuve d'un magnifique investissement. »

Le patron s'était engagé pour former le stagiaire au fonctionnement de son restaurant et le jeune de 23 ans avait montré une faculté d'adaptation évidente. « Une complicité s'est installée entre nous. J'ai été ravi de lui proposer un contrat jusqu'à la fin de la saison. »

En décembre 2017, après un court passage non concluant dans un hôtel-restaurant à Yverdon, Ali reprend contact avec le patron du Tennis de Pully. « J'espérais qu'il revienne travailler avec moi, s'il en avait envie. Pour passer la période hivernale, j'ai essayé de l'aider avec mes contacts dans la restauration. Mes démarches n'ont pas abouti. »

C'est ainsi qu'Ali inaugure la saison 2018 au restaurant du Club sportif des hauts de Pully. En alternance avec le patron, il fait l'ouverture. Il passe sans transition de la cuisine au service : une situation vite compliquée si l'on ne fait pas attention à la cohérence des missions. « Ali gère cela avec beaucoup de sang-froid, toujours avec bonne humeur et sourire, jusqu'à la fin du travail. » Le mécanicien reconverti corrobore : « J'aime mon travail. Les clients me connaissent ici, enfin presque tous car ce sont des joueurs de tennis ou des habitués. »

Autonome financièrement

L'hiver dernier, le restaurateur a pu lui proposer un mi-temps à Minuit Soleil, son autre établissement en ville de Lausanne. Ali est toujours rémunéré à l'heure, une garantie – en particulier dans la restauration – que toutes les heures travaillées lui sont payées. Titulaire d'un permis F, il n'est plus assisté financièrement par l'EVAM. Une étape importante dans son parcours d'autonomie.

Pour la saison 2019, Laurent Paradiso est enchanté de continuer à compter sur Ali. « Je ne l'ai jamais vu arriver à l'heure, plaisante-t-il. Il a toujours au moins 20 minutes d'avance ! »

Devenir encore meilleur

Le prochain objectif du patron rejoint celui du collaborateur : travailler en salle de façon indépendante et améliorer les techniques de service. « Je m'adapte à son niveau de vocabulaire qui est bon mais, en service, il y a la contrainte du client. » Ali, qui est en Suisse depuis 4 ans, confirme : « il y a des choses que je n'arrive pas bien à expliquer et cela me pose problème. Je dois améliorer mon français. »

Une vraie collaboration à trois

Outre la formation suivie par Ali dans la cuisine professionnelle, le groupe Emploi de l'EVAM a aussi joué un rôle. Wenete Zurbuchen donne des cours de préparation à l'emploi. Ali était l'un de ses élèves. La conseillère en emploi a facilité la mise en place du stage et soutenu l'employeur dans la procédure d'engagement. « Je suis restée leur personne de référence. J'ai pu ainsi évoquer la nouvelle formation « Service » proposée par l'EVAM. Ali est intéressé et son patron l'encourage à la suivre. Notre rôle, c'est aussi d'avoir le feed-back sur les formations de l'EVAM et l'accompagnement par les conseillers. C'est important pour aller au plus près des exigences du monde du travail. »

Nos programmes de formation préprofessionnels

- Aide de cuisine
- Aide au service
- Auxiliaire de santé
- Employé en techniques d'entretien
- Peintre

Renseignements auprès du Groupe Emploi :
021 557 05 40 ou emploi@evam.ch



SITES DU CANTON

Cette carte recense les activités principales organisées sur le territoire vaudois. La richesse des activités est telle que cette présentation ne saurait être exhaustive.

Vous y trouverez aussi les sites d'hébergement collectif de l'EVAM au 1er mai 2019.

Les Travaux d'utilité publique (TUP) proposés principalement par les communes, mais aussi par des fondations et associations, constituent les principales activités. Avec les TUP, les migrants s'engagent dans un programme concret, qui favorise leur insertion : des collègues et un cadre professionnel les rapprochent d'un environnement de travail, et cette activité les met en contact avec la population locale.

En 2018, 140 migrants ont participé à ces travaux utiles aux collectivités.

■ STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIF EN SURFACE (12)

De trois types : les foyers d'accueil et de socialisation, les foyers de séjour et les foyers d'aide d'urgence.

■ FOYERS POUR MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (3)

Encadrement spécifique assuré par des éducateurs.

■ STRUCTURES DE LOGEMENT INDIVIDUEL (26)

Immeubles, loués dans leur totalité ou propriété de l'EVAM, destinés à l'hébergement individuel (environ 1791 appartements). De façon dispersée sur le canton, l'EVAM loue encore quelque 1395 appartements dont 230 appartements dans des immeubles loués dans leur totalité.

ETAGNIERES

Au service de la Communauté Emmaüs, un migrant a accompagné la tournée en camion pour la récolte de meubles et de textiles. Il a pris part au tri, à la réparation et à la mise en valeur des objets dans l'espace de vente.

LE SENTIER

Le bureau régional au Sentier a déménagé aux Bioux, dans un bâtiment propriété de l'EVAM. Nouveau : des locaux pour les activités des bénévoles y ont été créés.

L'ABBAYE

LE CHENIT

ECHALLENS

- Lors de la Fête du Blé et du Pain, des migrants ont offert leur soutien au chœur mixte La Talentelle.
- «Monsieur Propre» : un binôme entre un migrant et un employé de la voirie pour effectuer des nettoyages de lieux publics.

SAINTE-CROIX

20 ans du foyer, cela s'est fêté ! On lui avait réservé un accueil froid. Aujourd'hui le foyer fait entièrement partie du paysage de la commune.

SAINTE-CROIX**AVENCHES****AVENCHES**

Les migrants se sont rendus utiles auprès des services extérieurs communaux.

PAYERNE**YVERDON-LES-BAINS****BALLAIGUES****ORBE****CRISSIER**

- Trois nouvelles salles de classe, deux salles d'ateliers pédagogiques et une salle des maîtres ont pris place au sein du foyer. Ces lieux de cours ont été créés suite à la fermeture du centre de formation à la route de Sévelin, à Lausanne.
- La Journée des bénévoles 2018 a réuni 150 participants, avec une intervention remarquable du bénévole Jacques Dubochet, prix Nobel de chimie.

MOUDON

Collaboration à la traditionnelle Fête des enfants organisée par le groupe Suisses-Etrangers. Les bénéficiaires de l'EVAM ont contribué à créer les décorations de la salle.

MOUDON**ECUBLENS**

Le foyer en fête, 2e édition, a généré rencontres et partages entre les résidents et les personnes qui leur apportent du soutien.

EPALINGES

Aide de migrants aux travaux de conciergerie, de voirie et d'entretien des espaces verts de la commune.

EPALINGES**CRISSIER****LAUSANNE****ECUBLENS****PRILLY****MORGES****CHAVANNES****LUTRY****PULLY****MORGES**

Participation de migrants aux travaux de voirie et des espaces verts.

ST-PREX**LAUSANNE**

Partis de Crissier, les mineurs non accompagnés ont emménagé à Lausanne, chemin d'Entre-Bois, dans un nouveau foyer ouvert en février 2019.

VEVEY

Exposition au café KymèM de tableaux créés par les migrants lors d'un atelier co-organisé par l'association United for Peace et l'EVAM.

VEVEY**CHAMBY****LA TOUR-DE-PEILZ**

Des migrants ont prêté main forte aux travaux de la voirie et de la déchetterie ainsi qu'en horticulture, dans la serre communale.

VILLENEUVE**LA VENOGNE**

Succès pour l'opération «Entretien de biotopes». La Fondation Actions Environnement et la Direction générale de l'environnement ont collaboré pour la troisième année avec l'EVAM. Une équipe de 6 à 8 migrants a œuvré durant 4 mois, 2 jours par semaine à l'arrachage et l'exportation de diverses plantes invasives sur les rives de la Venogne et d'autres sites du canton.

GRYON

Ouvert le 30 décembre 2015, le foyer a vu partir son dernier occupant trois ans plus tard. Le bilan est très positif : la collaboration avec les autorités et les partenaires fut constructive et enrichissante. Les migrants ont bénéficié d'activités encourageant leur socialisation. Soulignons encore la formidable souplesse des écoles qui ont su s'adapter aux variations substantielles et à un nombre important d'enfants.

BEX

- La journée des réfugiés a eu lieu en août. Au programme : animations pour les enfants, cours de cuisine, volley et ping-pong, exposition et repas du monde.
- Les enseignants de français en lien avec l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) ont organisé un rapprochement original : 42 aspirants policiers de l'Académie de Savatan ont rencontré 21 migrants, permettant de briser la glace et d'échanger sur le rôle de la police en Suisse.

ARVEYES (OLLON)

Participation remarquable des migrants du foyer à la fête scolaire «Vog en fête» à La Barbolesaz. Ils ont préparé des repas au profit des écoles et mis l'ambiance avec des danses du monde.

LEYSIN**OLLON-VILLARS****BEX**

VISION, MISSION ET VALEURS

NOTRE VISION



FAVORISER
L'AUTONOMIE
DES MIGRANTS

NOTRE MISSION



OCTROYER L'ASSISTANCE
AUX DEMANDEURS D'ASILE,
AUX PERSONNES
DÉBOUTÉES DE L'ASILE
ET AUX MINEURS
NON ACCOMPAGNÉS

NOS VALEURS



OUVERTURE,
RESPONSABILITÉ

Le rapport d'activité mue avec la stratégie

Le domaine de l'asile est en perpétuel mouvement. Depuis sa création il y a 10 ans, l'EVAM s'adapte à de nouvelles contraintes comme à de nouvelles perspectives. Il en va ainsi de la stratégie. Chaque changement de contexte nous oblige à la faire évoluer. Chaque réalisation des collaboratrices et collaborateurs vient la nourrir.

L'EVAM a entamé il y a deux ans une phase de réflexion profonde sur sa stratégie. Cette année, le rapport d'activité se mue pour vous faire découvrir les 6 axes stratégiques assortis des 20 objectifs que nous voulons atteindre.

Le trio pour bâtir une stratégie

Au départ, il y a la vision. Elle lance un défi, simplifie la prise de décision, motive, fixe un cap. C'est une image projetée d'une réalité souhaitée. Une sorte de ligne d'arrivée commune, réaliste et réalisable, qui inspire au quotidien et fédère les collaborateurs. L'EVAM de demain, nous le voyons avec le migrant au centre. **Par son action, l'EVAM favorise l'autonomie des migrants.**

Le partage de cette vision a été enthousiasmant. Les différentes équipes ont fait remonter plusieurs centaines de propositions et d'idées d'améliorations possibles, toutes dans une même direction : comment favoriser l'autonomie des migrants, qu'il s'agisse de leur vie sociale, au niveau financier, dans leur communication ou en lien avec le logement. C'est autour de cette vision devenue concrète, ce repère structurant, que nous avons bâti la stratégie.

La mission, stable

La mission de l'EVAM est stable depuis 10 ans. Inscrite dans l'article 10 de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA), elle consiste à :

- Octroyer l'assistance aux requérants d'asile (permis N), aux détenteurs de permis F (admission provisoire) et aux mineurs non accompagnés attribués au canton de Vaud par la Confédération.
- Délivrer l'aide d'urgence aux étrangers en situation irrégulière sur la base d'une décision du Service de la Population.

Au 31 décembre 2018, l'EVAM assistait 5'494 personnes migrantes (contre 6'018 fin 2017), représentant 3'438 familles (3'782).

La baisse continue du nombre d'arrivées explique cette réduction conséquente de plus de 500 personnes. L'impact est clairement visible sur le nombre de requérants d'asile qui est passé de 1'836 en 2017 à 1'069 en 2018. Or, dans la même année, le nombre de personnes au bénéfice d'un permis F a cru d'un peu plus de 10 %, passant de 3'378 à 3'725. Cette augmentation s'explique par un décalage dans le temps entre le dépôt de la demande d'asile et la décision du Secrétariat d'Etat aux migrations. 2018 marque également une nouvelle diminution substantielle (-17 %) du nombre de personnes à l'aide d'urgence.

Les valeurs, précisées

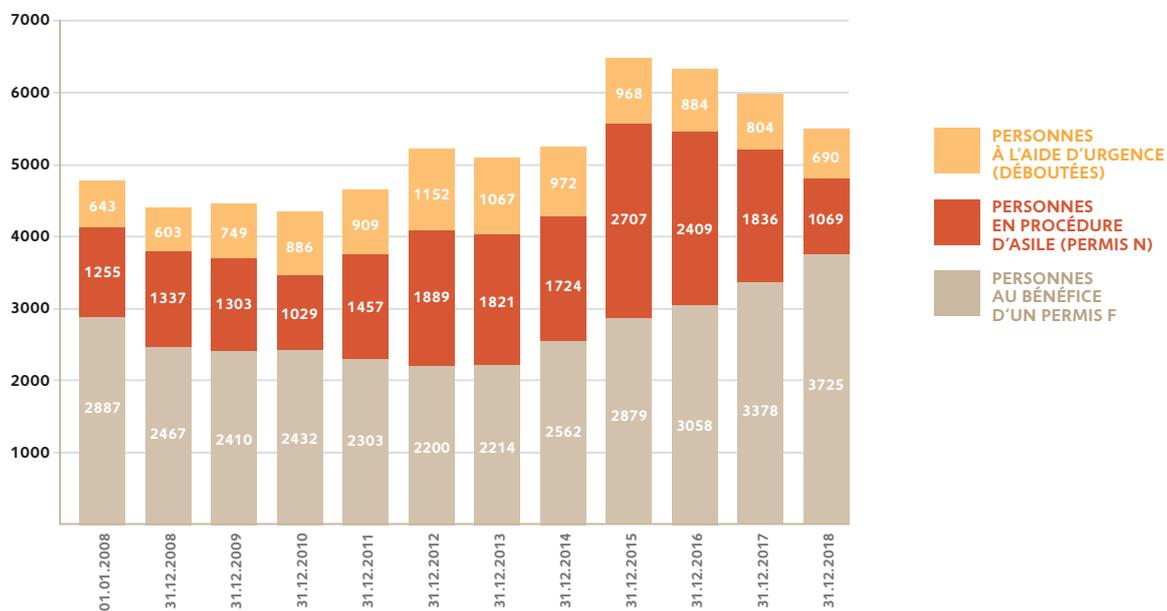
Ouverture et responsabilité : nos valeurs restent pertinentes. A qui sont-elles destinées et comment sont-elles implémentées au quotidien ? C'est ce que la stratégie nous a amenés à préciser. Les valeurs sont déclinées sur trois axes : les relations entre l'EVAM et ses bénéficiaires; les relations internes à l'EVAM – entre collaborateurs, niveaux hiérarchiques, métiers, sites; ainsi que les relations entre l'EVAM et la société. La responsabilité ne peut s'effectuer que s'il y a réciprocité.

Une orientation en 6 axes et 20 objectifs

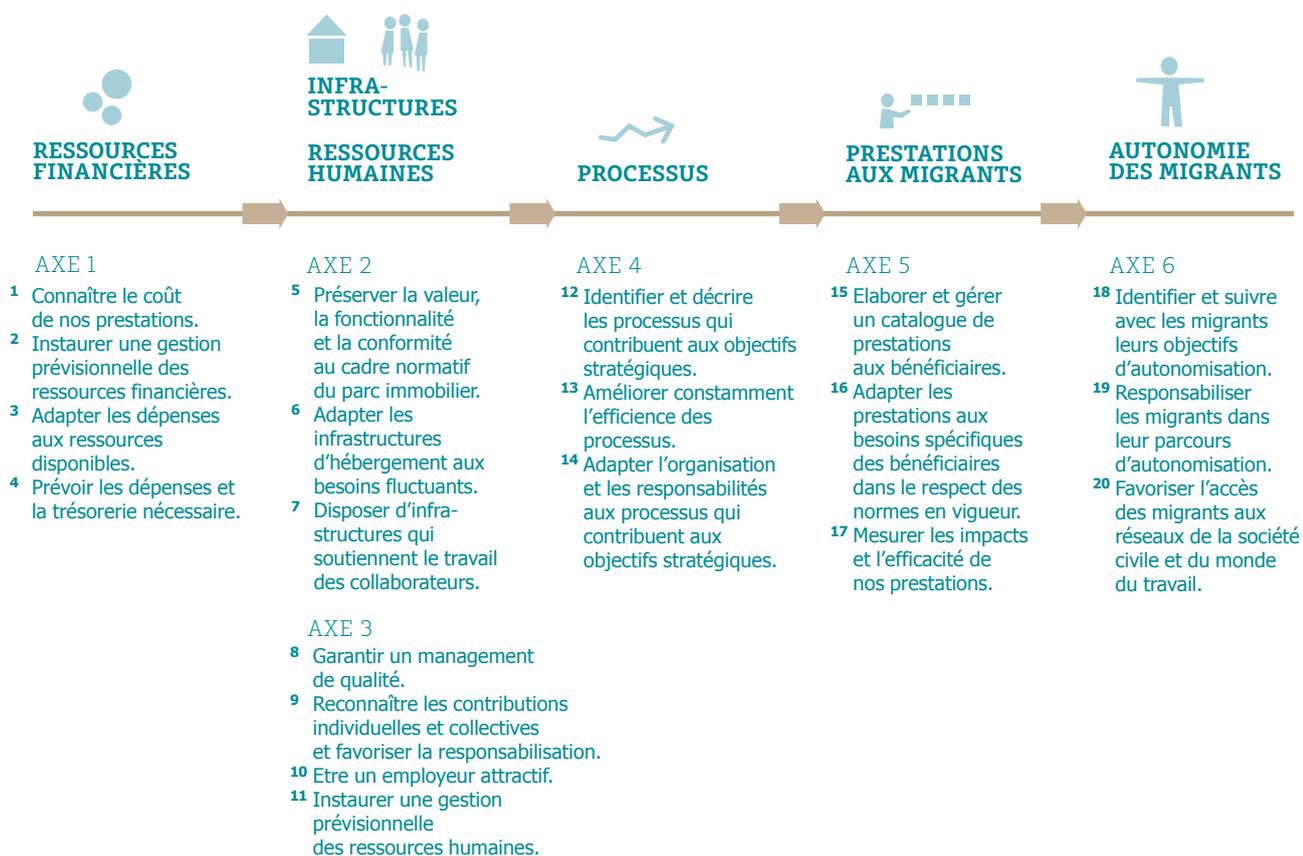
Afin de finaliser la stratégie de l'EVAM, la direction a mené une réflexion parallèle : qu'est-ce qui est nécessaire pour accomplir notre mission, dans le respect de nos valeurs, en poursuivant notre vision ? Six axes ont émergé. Ces axes sont ensuite déclinés en 20 objectifs généraux. Et comment met-on en œuvre une stratégie sinon en réalisant des projets !

	LES BÉNÉFICIAIRES	LA SOCIÉTÉ	L'EVAM
OUVERTURE	Diversité des origines, des cultures, des langues, des religions, des vécus.	Agir dans le contexte de la société. Autorités, partenaires, bénévoles, médias.	Collaboration, intermédier, intersite, interfonction. Transparence, clarté, communication. Agir ensemble.
RESPONSABILITÉ DE L'EVAM	Prise en charge. Egalité de traitement, proportionnalité.	Respect des lois. Gestion rigoureuse des ressources.	Conditions de travail et de rémunération. Management de qualité.
RESPONSABILITÉ ENVERS L'EVAM	Respecter les règles. Se prendre en charge, devenir autonome, s'intégrer.	Compétences et ressources mises à disposition de l'EVAM.	Travail professionnel, Motivation.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR L'EVAM



STRATÉGIE POUR L'AUTONOMIE DES MIGRANTS



AUTONOMIE SOCIALE

L'autonomie sociale, c'est comprendre la société dans laquelle on vit et agir en conséquence. Cela passe d'abord par les actes du quotidien tels que faire ses courses, s'occuper de son appartement, gérer son budget, se faire à manger, s'orienter. Dans un second temps, il y a la compréhension puis la maîtrise des actes institutionnels : démarches, administration privée. Au fil du temps, l'autonomie sociale englobe la participation à la vie locale à travers des associations, du bénévolat et la constitution de son propre réseau.

AUTONOMIE ÉCONOMIQUE

L'autonomie économique s'acquiert par l'exercice d'une activité lucrative. Pour y arriver, il faut se former. Les stages, préapprentissage, apprentissages, études, constituent des étapes importantes. En emploi, grâce à leurs revenus, les migrants deviennent des acteurs de la société d'accueil à même de faire leurs propres choix. L'intégration sur le marché de l'emploi est donc primordiale.

AUTONOMIE DANS LA COMMUNICATION

L'autonomie dans la communication implique la capacité de communiquer avec son entourage. Ceci passe par de bonnes connaissances de la langue française, mais aussi par la découverte des codes de notre société pour pouvoir comprendre et échanger.

AUTONOMIE PAR RAPPORT AU LOGEMENT

L'autonomie par rapport au logement, c'est trouver sa propre solution d'hébergement sans passer par l'EVAM. L'hébergement dans une famille d'accueil, le contrat de sous-location sont souvent les étapes qui mèneront finalement à la signature de son propre bail à loyer.

AXE 1 RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières sont-elles équilibrées et gérées de manière rigoureuse ?

Un suivi serré basé sur des outils pointus constitue l'élément principal de l'axe financier, élaboré autour de quatre objectifs :

- 1 **Connaître le coût de nos prestations.**
- 2 **Instaurer une gestion prévisionnelle des ressources financières.**
- 3 **Adapter les dépenses aux ressources disponibles.**
- 4 **Prévoir les dépenses et la trésorerie nécessaire.**

Dans un esprit de continuité, le rapport financier en page 20 met en évidence ce qui est déjà à l'œuvre.

AXE 2 INFRASTRUCTURES

Nos infrastructures sont-elles en adéquation avec nos missions ?

- 5 **Préserver la valeur, la fonctionnalité et la conformité au cadre normatif du parc immobilier.**

Wi-Fi pour tous

Le Wi-Fi a d'abord été installé comme projet pilote dans les lieux communs des foyers de Sainte-Croix et d'Ecublens. A la satisfaction générale ! Le Wi-Fi facilite l'accès aux informations ainsi que diverses démarches, ce qui favorise le processus d'intégration. Il a ainsi été décidé de poursuivre en 2018 l'installation des bornes Wi-Fi dans tous les foyers qui ne sont pas en travaux : tout d'abord dans les foyers MNA de Chamby et de Lausanne-Chablais, puis de Lausanne-Vennes, Epalinges, Yverdon-les-Bains, Vevey, Arveyes et Leysin.

Assainir les propriétés

Le programme d'assainissement des immeubles propriétés de l'EVAM se poursuit. Les travaux de rénovation sur la structure de deux bâtiments pour en préserver la stabilité ont été couplés avec une mise aux normes énergétiques et techniques ainsi qu'une redistribution des surfaces. Le chantier chavannois de la rue Centrale 6 a occupé l'année 2018. Les premiers résidents ont emménagé début décembre. Aujourd'hui, 28 personnes vivent dans l'immeuble composé presque exclusivement d'appartements de 1 pièce, soit 15 sur 19 appartements. A Lausanne, l'assainissement du bâtiment comportant deux entrées au chemin des Aubépines se poursuit en 2019.

Création de foyers adaptés

A l'angle avec l'avenue d'Echallens, sur la parcelle du chemin du Chasseron 1, a démarré le chantier « Déjeuner en Paix ». Le projet sélectionné suite au concours d'architecture a dû attendre environ trois ans, le temps que la pression sur le front de l'hébergement se relâche. L'inauguration du futur foyer pour 128 personnes est prévue en 2020.

Le projet de transformation d'une surface artisanale à Lausanne en foyer à Entre-Bois 2b a été exécuté en 2018. Un foyer spacieux, de taille modérée – 26 places –, proche de nombreux lieux de formation, accueille depuis février 2019 des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs.

Sécuriser les foyers

L'amélioration de la protection incendie passe également par des mesures constructives. Dans les foyers d'hébergement de plus de 30 personnes dont l'EVAM est propriétaire, nous avons installé des portes coupe-feu ainsi qu'un système d'alerte vocale.

- 6 **Adapter les infrastructures d'hébergement aux besoins fluctuants.**

Moins d'appartements loués

Afin d'adapter son parc immobilier aux besoins en diminution, l'EVAM procède à des résiliations de baux à loyer. A commencer par les appartements dépassant les fourchettes de prix du marché. En parallèle, des baisses de loyer sont demandées. Ces actions conjointes devraient stabiliser le loyer moyen pour les années à venir. Lorsqu'un appartement à résilier est occupé par des personnes régularisées avec un permis B qui souhaitent le conserver, l'EVAM intervient auprès des régies afin qu'elles cèdent le bail.

Surfaces optimisées

Les places disponibles dans les foyers ont fait mûrir des idées. La fermeture du Centre de formation de Lausanne-Sévelin, devenu trop grand, a déclenché un projet au foyer de Crissier : l'aménagement de trois salles de classe et de deux salles dédiées aux ateliers pédagogiques où l'on enseigne le français à travers des ateliers d'arts visuels, de couture, de cuisine et de sensibilisation au tri sélectif des déchets. Une salle des maîtres a aussi trouvé sa place. Les travaux ont été conduits en 2018 et les cours ont pu démarrer en janvier 2019.

Quatre hébergements collectifs fermés

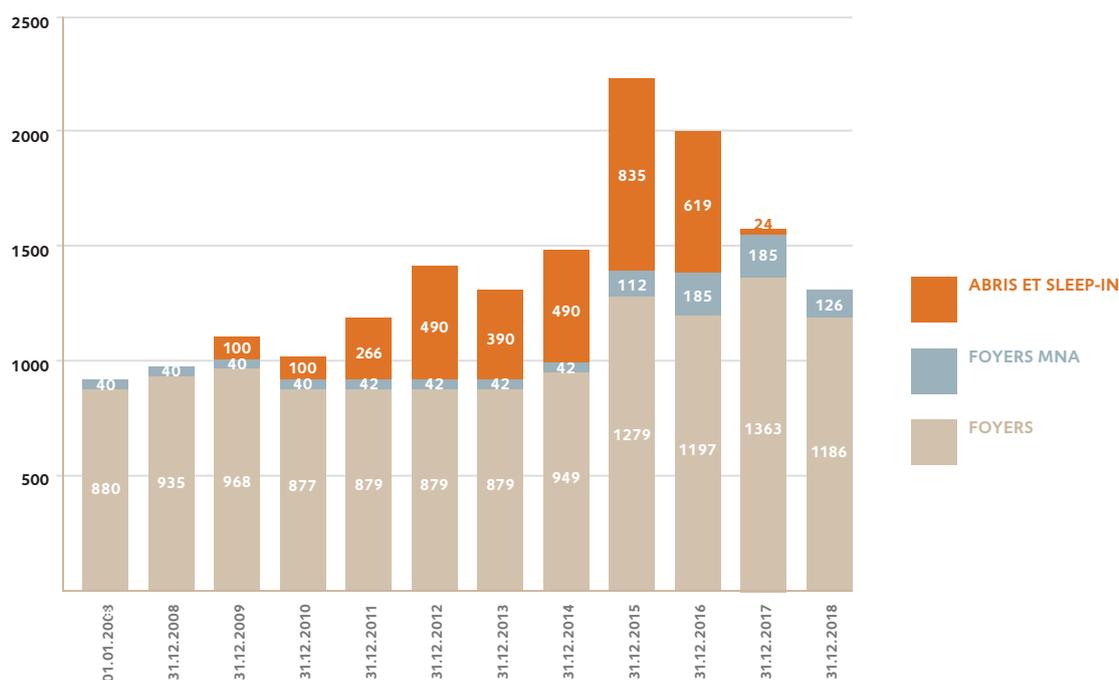
Avec une baisse continue du nombre de personnes à prendre en charge, plusieurs sites fonctionnaient en dessous de leur capacité d'accueil.

Propriété de l'EVAM, le foyer du Chasseron a été vidé en mars 2018. En mai, le foyer de Ballaigues a été rendu à l'Association le Grain de Blé, à l'échéance d'un contrat de location de deux ans.

Très utilisé à certaines périodes, le sleep-in de Morges ouvert en 2012 ne se justifiait plus. Depuis la fermeture de tous les abris de protection civile et la diminution du nombre d'arrivées, la fréquentation du « Tulipier » était en baisse. Cette structure d'accueil occasionnel pour la nuit destinée aux hommes seuls déboutés de l'asile a fermé en octobre 2018.

Sur la commune de Gryon, deux anciens chalets de vacances transformés en foyer ont accueilli, depuis le 30 décembre 2015, principalement des familles. Presque trois ans plus tard, les derniers résidents ont quitté le foyer dans les Alpes vaudoises.

CAPACITÉ DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIVES



7 Disposer d'infrastructures qui soutiennent le travail des collaborateurs.

Gros volumes d'informations mieux gérés

Chaque année, l'EVAM reçoit plus de 60'000 courriers, en produit plus de 220'000, et imprime un nombre phénoménal de documents qui sont classés à de nombreux endroits. La centralisation des informations était devenue indispensable. Une solution de gestion électronique des documents (GED) a été choisie afin de faciliter l'accès, la consultation, la diffusion et l'archivage des documents.

2018 a vu s'achever une première phase de migration des documents. Ce projet se poursuit en 2019.

Un logiciel pour les métiers de l'intégration

Améliorer l'intégration des permis F sur le marché du travail reste un objectif important. Les équipes qui s'engagent pour atteindre certains résultats peuvent désormais compter sur le logiciel « Mesures d'intégration ». Développé au sein de l'EVAM, il permet de suivre le parcours de formation de chaque personne et, donc, d'entreprendre des démarches mieux ciblées. Entre développements et tests, ce projet s'est déployé sur 3 ans pour aboutir en 2018.

AXE 3 LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines de l'EVAM sont-elles toujours en adéquation avec les défis stratégiques ?

8 Garantir un management de qualité.

La formation des cadres reste un objectif prioritaire. Les nouveaux responsables peuvent effectuer un bilan qui amène à mieux se connaître et à appréhender de manière objective les compétences nécessaires au rôle de chef. Ce travail personnel ouvre aussi pour le supérieur hiérarchique un espace de dialogue constructif sur d'éventuelles mesures de développement et sur les potentiels et aspirations.

9 Reconnaître les contributions individuelles et collectives et favoriser la responsabilisation.

Educateurs à la base des modèles éducatifs

La prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) est une tâche complexe puisqu'elle engage aussi un devoir de protection. A la demande du Service de la protection de la jeunesse (SPJ), l'EVAM a initié une démarche qui fait appel aux apports des professionnels sur le terrain. Il en résultera un concept socio-éducatif sur la prise en charge des MNA, à l'instar de ce qui existe dans les autres foyers pour mineurs dans le canton. Selon les thématiques, les mineurs sont aussi consultés. Deux expertes externes chevronnées, recommandées par le SPJ, encadrent ce projet qui aboutira en été 2019. Le concept permettra de définir les pratiques professionnelles et la philosophie qui sous-tendent l'encadrement socio-éducatif dans nos foyers de mineurs non accompagnés.

Sensibiliser à l'adolescence et la migration

Pour encadrer cette population vulnérable que sont les mineurs non accompagnés, des surveillants de l'EVAM ont suivi une sensibilisation aux spécificités de ces jeunes et aux difficultés de l'adolescence. Les auxiliaires éducatifs – des bénéficiaires de l'EVAM – ainsi que les coaches de l'équipe de football Couleur Respaix ont aussi participé. Cette formation a permis de riches échanges. Les collaborateurs ont acquis de nouveaux outils pour adapter leur mission. Dans les foyers pour mineurs non accompagnés, les surveillants prennent une part active à l'organisation des activités quotidiennes et collaborent étroitement avec l'équipe éducative.

10 Etre un employeur attractif.

Travail de nuit mieux valorisé

La période du travail de nuit des surveillants commence à partir de 20 heures, au lieu de 23 heures précédemment. Ce travail nocturne est indemnisé avec un supplément de 5,50 francs par heure. La direction a pris cette décision en juillet avec un effet rétroactif en mars 2018.

Bientôt un nouveau système de rémunération

En 2018, le personnel a été réuni pour découvrir le nouveau système de rémunération proposé par la direction. Construit sur un mode itératif, avec diverses consultations, il tient compte de l'ensemble des apports du groupe de travail paritaire qui a opté pour faire évoluer le système actuel. Le syndicat et la délégation syndicale sont entrés en matière sur la proposition. Les négociations sont en cours.

Enseignants tous formés à la «Migration et l'interculturalité»

En trois jours, les enseignants ont réfléchi à leurs propres valeurs et attitudes par rapport au contexte interculturel dans lequel ils évoluent au quotidien. Cette formation était aussi un espace d'échange de pratiques entre collègues et formatrices. Tous les enseignants de l'EVAM sont repartis avec des outils pédagogiques liés à l'approche FIDE¹ pour percevoir et gérer des conflits ou des malentendus de nature interculturelle.

En cours d'année, 2340 jours ont été octroyés comme temps de travail pour participer aux formations internes à l'EVAM ou externes. Ceci correspond en moyenne à quelque 5 jours de formation par collaborateur.

¹ FIDE – « français, italiano, deutsch » – désigne le système suisse pour promouvoir l'intégration linguistique des personnes allophones. L'apprentissage de la langue est basé sur des scénarios de la vie quotidienne en Suisse, comme comprendre la circulaire d'une régie immobilière, d'un service, ou avec l'enseignante de son enfant, remplir un formulaire. Les compétences orales et écrites sont vérifiées séparément et indépendamment. Le niveau A1, A2 ou B1 est attesté en fonction des compétences démontrées.

11 Instaurer une gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Au 31 décembre 2018, 483 personnes – 470 collaborateurs et 13 apprentis – étaient engagées à l'EVAM (516 à fin 2017), représentant 410 places de travail à plein temps contre 460 l'année précédente.

Eviter les licenciements

Comment s'adapter au volume de travail en baisse et éviter les licenciements ? La première mesure tient compte des fluctuations naturelles, comme les départs à la retraite ou les démissions. Au sein de la surveillance, par exemple, un poste devenu vacant n'est pas nécessairement repourvu avec du personnel engagé par l'EVAM mais, plutôt, en faisant appel à la sous-traitance. L'EVAM poursuit aussi une politique qui privilégie la mobilité interne chaque fois que cela fait sens. Malgré la diminution des effectifs, l'établissement a pu largement éviter de recourir à des licenciements.

AXE 4 PROCESSUS

Est-ce que l'EVAM s'améliore dans ses processus clés ?

12 Identifier et décrire les processus qui contribuent aux objectifs stratégiques.

Connaître ses principaux risques

La direction a lancé en automne une réflexion pour identifier les risques encourus sur les processus clés de l'établissement. Ces risques, évalués en fonction de leur probabilité de survenance – faibles, moyens et forts – et de leurs conséquences probables s'ils se concrétisaient, sont reliés dorénavant aux axes stratégiques. Des propositions de mesures étaient en discussion à la fin de l'année.

13 Améliorer constamment l'efficience des processus.

Outils pour aider la prise de décision

Introduite en 2015, la plateforme de business intelligence – ou informatique décisionnelle – s'est enrichie de nombreux indicateurs afin de suivre les principales activités de l'EVAM. Elle apporte désormais une aide précieuse dans la prise de décision. Avec cet outil, les cadres de l'établissement peuvent connaître à tout instant le nombre de personnes qui ont accédé à un emploi, le nombre d'appartements vacants ou encore obtenir la liste nominative des mineurs non accompagnés.

Les aspects novateurs de la business intelligence sont : la rapidité, la fiabilité et la disponibilité immédiate des informations à la date souhaitée.

Vérifier et améliorer

Le contrôle interne est un processus qui touche à toutes les activités de l'EVAM. Il soutient la réalisation des objectifs de l'établissement par des vérifications de trois types : les tâches financières doivent être conduites de façon efficace, les activités sont conformes au cadre légal et aux décisions de la direction, et les informations saisies doivent être correctes. Ces contrôles sont effectués sous forme d'audits et donnent lieu à des rapports. En 2018, 21 audits ont été effectués aboutissant à 92 recommandations. Ces opportunités d'améliorations sont assorties d'actions à entreprendre ainsi que d'une date butoir pour leur réalisation.

14 Adapter l'organisation et les responsabilités aux processus qui contribuent aux objectifs stratégiques.

En marche vers une organisation nouvelle

Une réflexion interne a abouti à un projet de nouvelle organisation qui sera mise en œuvre courant 2019. Vous en saurez davantage en page 31.

AXE 5 PRESTATIONS AUX MIGRANTS

Les prestations aux migrants sont-elles conformes à la mission ?

15 Elaborer et gérer un catalogue de prestations aux bénéficiaires.

Inventaire du travail social

En quoi consiste le travail social auprès des bénéficiaires de l'EVAM ? En 2018, l'entité Social a achevé un portrait précis de ses activités et de ses méthodes. De là, les assistants sociaux de l'EVAM ont édifié une liste de prestations qui répond à trois questions : pourquoi réalisons-nous une activité, comment et qui peut l'accomplir ? Ces prestations varient en fonction de l'intégration du migrant et des spécificités liées à son statut administratif.

16 Adapter les prestations aux besoins spécifiques des bénéficiaires dans le respect des normes en vigueur.

Mobilité accrue pour les bénéficiaires

2018 est la première année où l'ensemble des demandeurs d'asile est titulaire d'un nouveau titre de transport, en remplacement des forfaits journaliers : cet abonnement mensuel, qui donne accès au libre parcours en transports publics sur des zones prédéfinies, a emporté l'adhésion de tous les migrants. Les enfants de 6 à 15 ans voyagent gratuitement dans toute la Suisse avec une carte Junior, s'ils sont accompagnés d'un parent.

Prenons les bénéficiaires logeant à Orbe. L'abonnement leur donne accès aux zones jusqu'à Yverdon, leur antenne administrative, et jusqu'à Lausanne aussi. Il devient plus simple de proposer des formations ou d'autres activités, sans devoir anticiper le déplacement des participants. De même, les bénéficiaires envisagent plus facilement de vivre à la Vallée de Joux puisqu'ils peuvent sans autre venir à Lausanne ; ceci leur permet d'être mieux connectés au réseau médical, social et associatif. En plus de faciliter grandement l'intégration sociale et professionnelle de nos bénéficiaires, soulignons le bilan financier du projet : il n'a généré aucun supplément de coûts.

Mineur à majeur : vers une transition plus douce

A l'âge de la majorité, les mineurs non accompagnés devaient quitter leur foyer. Cette rupture brusque fragilisait les jeunes adultes qui n'avaient pas acquis suffisamment d'autonomie. Leur vulnérabilité pesait négativement sur leur parcours d'intégration. Depuis le printemps 2018, les jeunes majeurs qui souhaitent continuer à bénéficier du même suivi ont la possibilité de rester dans le même foyer environ 6 mois supplémentaires. Ceci n'est que la première étape d'une réflexion plus vaste sur un véritable dispositif de transition qui réponde de manière efficiente aux problématiques des jeunes adultes. Le projet pilote nous livrera ses résultats en 2019.

L'été propice aux remises à niveau scolaire

Pour la première fois durant les vacances estivales, le Centre de formation a offert des cours de soutien en français et en mathématiques, en vue de débiter un apprentissage à la rentrée. 42 jeunes ont participé à ces cours en matinée durant une à six semaines. Ces élèves ont ainsi mis l'été à profit pour consolider leurs connaissances du français et acquérir des compétences utiles à l'exercice de leur futur métier.

Travailler le français en se familiarisant avec le monde du travail

Des ateliers de « Développement des savoir-faire pour l'emploi », animés par un conseiller en emploi, ont été intégrés aux cours de français, dès le premier niveau ainsi que pour les suivants (A1 et A2). En 20 périodes de 45 minutes, les élèves font le lien entre leur parcours, leur situation actuelle et leurs futurs projets. Ils expriment leur intérêt pour différentes professions et se préparent à l'idée de faire un choix. Les participants des niveaux supérieurs se familiarisent avec les valeurs et les exigences dans les entreprises. Ils s'ouvrent aux différents métiers pratiqués, découvrent les aspects techniques et prennent conscience des cursus de formation, tout en participant à des visites d'entreprise.

Suivi sur mesure pour l'employeur et le migrant

Dans le cadre du projet « Job-Coaching », les contacts et partenariats avec un nombre important de restaurateurs et cuisiniers ont pu être renforcés. Ces démarches, mises en lien et accompagnement du migrant auprès de l'employeur ont permis de placer bon nombre de participants qui ont suivi la formation cuisine.

Le service, une nouvelle formation

La formation en « service » sur 8 mois est le dernier-né des programmes de formation et de pratique préprofessionnelle. Cette nouvelle voie dans les métiers de la restauration a été créée en parallèle d'un restaurant d'entreprise de quelques couverts, adjacent à la cafétéria. La formation est axée sur l'accueil et la satisfaction de la clientèle, la mise en place d'une table, la décoration ainsi que la gestion du service d'un « petit » restaurant. Trois personnes sont sorties de la première volée, dont deux ont trouvé rapidement un emploi.

17 Mesurer les impacts et l'efficacité de nos prestations

Davantage de migrants autonomes

Avec un nombre de migrants autonomes qui augmente, ce sont les coûts de l'assistance qui diminuent. Les personnes autonomes financièrement ne perçoivent pas d'argent de l'établissement mais en dépendent pour leur hébergement et/ou leur assurance maladie, dont elles remboursent les coûts. Elles étaient 621 en 2018 contre 556 en 2017.

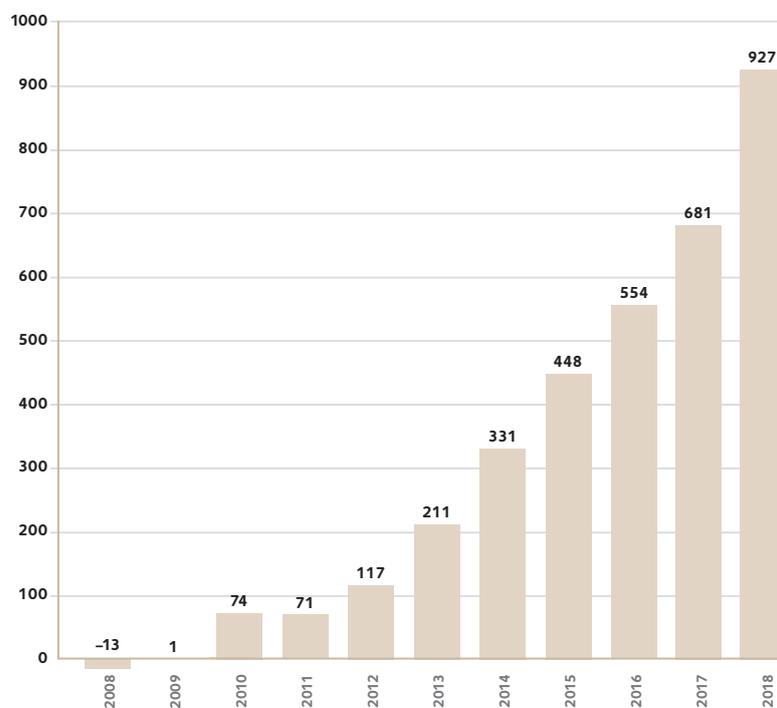
Toujours plus de permis F en emploi

En une année, le nombre de titulaires d'un permis F suivis par l'EVAM qui accèdent de manière durable à l'emploi a doublé, atteignant 250 personnes.

Durant 2018, le nombre de salariés avec un permis F est passé d'environ 600 à près de 800 personnes. Un bond significatif de quelque 33%. Pendant la même période, 580 personnes se sont affranchies de la dépendance de l'assistance. Pour le canton, cela représente une économie entre 4 et 5 millions de francs. Ces résultats réjouissants découlent d'une multitude de facteurs et d'efforts qui convergent vers un même objectif : favoriser l'intégration de ces personnes dans notre pays.

La volonté politique s'est traduite en 2018 notamment par l'abolition de la taxe spéciale fédérale. De longue haleine, l'indispensable travail de formation et d'accompagnement de l'EVAM auprès des migrants porte ses fruits, tout comme le soutien des citoyens bénévoles qui actionnent leur réseau. (Voir aussi page 5)

PERSONNES AVEC PERMIS F QUI ACCÈDENT DURABLEMENT AU MARCHÉ DU TRAVAIL



Le graphique montre la différence entre les prises d'emploi et les pertes d'emploi. Ce chiffre tient compte des personnes en emploi avec un permis F et des personnes en emploi lorsqu'elles passent du permis F au permis B.

AXE 6 AUTONOMIE DES MIGRANTS

Est-ce que l'EVAM favorise l'autonomie des migrants dans les quatre domaines identifiés ?

Les trois objectifs qui ont été identifiés se rapportent à quatre domaines dans lesquels les migrants peuvent exercer leur autonomie et gagner en indépendance.

18 Identifier et suivre avec les migrants leurs objectifs d'autonomisation.

Création d'un concept socio-éducatif

Le concept socio-éducatif en cours d'élaboration (voir page 12) permettra de clarifier la prise en charge des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs. Les éducateurs doivent garder au centre le bien-être de la jeune personne tout en respectant sa personnalité et ses besoins. Cet accompagnement qui tient compte de l'individualisation des parcours devrait mieux préparer ces jeunes à l'exigence d'indépendance et à la vie autonome.

Booster l'apprentissage du français dès le départ

L'«Encouragement Précoce de la Langue» est un projet pilote du Secrétariat d'Etat aux migrations. A l'EVAM, il a engendré l'ouverture en août 2018 de cinq classes de 12 participants, pour des cours intensifs de français. Le programme modulaire avec examen final FIDE dure une année. Le cursus est dense. Les élèves suivent aussi des cours de maths, créent un portfolio d'apprentissage pour définir leur progression, bénéficient des ateliers de «Développement de savoir-faire pour l'emploi» et d'un suivi individuel par un conseiller en emploi. Ils ont des possibilités accrues de visiter des écoles et entreprises ou d'effectuer des stages. Après une année, selon le niveau de départ, un niveau A1/A2 à l'écrit et A2/B1 à l'oral est attendu. Certains élèves poursuivront l'apprentissage de la langue, d'autres, selon l'avancement de leur projet individuel, se préparent à entrer dans une formation professionnelle. Quelques participants ont quitté le programme en cours de route avec un contrat de travail en poche.

19 Responsabiliser les migrants dans leur parcours d'autonomisation.

Davantage de migrants se logent indépendamment de l'EVAM

Malgré une diminution du nombre de personnes hébergées par l'EVAM, le nombre de personnes qui ne sont plus tributaires de l'établissement pour leur logement a augmenté. Une nouvelle réjouissante puisqu'elle signifie que les personnes ont trouvé leurs propres solutions d'hébergement.

TOTAL DES PERSONNES HÉBERGÉES :

au 31.12.2017

6'091 dont **1'191**

hébergées par leurs propres moyens

au 31.12.2018

5'641 dont **1'209**

hébergées par leurs propres moyens

Plus simple, le décompte d'assistance

Le décompte d'assistance est un document très important. Il résume les prestations en espèces et en nature auxquelles un bénéficiaire a droit, en tenant compte de ses éventuels revenus. Or, les bénéficiaires ainsi que des bénévoles qui les accompagnent relevaient régulièrement les difficultés à comprendre ce décompte. Durant l'année 2018, la plupart des métiers concernés par l'assistance ont été consultés. Résultat : le vocabulaire sera simplifié et les informations limitées à l'essentiel. La présentation intégrera un tableau récapitulatif avant le détail des prestations. En traitement auprès du système informatique, le nouveau décompte entrera en vigueur fin 2019.

20 Favoriser l'accès des migrants aux réseaux de la société civile et du monde du travail.

L'EVAM comble une attente des bénévoles

Un sondage auprès des bénévoles portant sur leurs besoins a relevé un point essentiel : la nécessité d'une personne pour fluidifier les relations entre eux, le réseau associatif et l'établissement. Les bénévoles sont des acteurs essentiels au service du lien social entre migrants, citoyens et employeurs. Tous se réjouissent aujourd'hui de la création d'un nouveau poste de référente bénévoles au sein de l'EVAM (voir aussi la brève en page 4).

Un Village Une Famille, Héberger un Migrant : immersion totale dans un bain d'intégration

L'année a encore été riche en rencontres : 30 familles ont accueilli des migrants sous leur toit, parfois pour la seconde, voire la troisième fois, et parfois plus d'un migrant simultanément. Ceci explique le placement de 36 migrants en 2018.

Depuis le lancement du projet Héberger un Migrant début 2016, 260 migrants ont partagé leur quotidien avec des citoyens. En moyenne, la cohabitation s'étend sur environ 10 mois. Ce séjour constitue un passage ou un tremplin pour mieux intégrer la société vaudoise.

Le projet parallèle, Un Village Une Famille a aussi porté ses fruits. Il est centré sur l'accompagnement d'une famille migrante par des habitants d'un village. Soutenus par l'EVAM, plus de 10 villages du canton y participent. Aspect réjouissant : les familles migrantes pourront à priori s'intégrer durablement dans leur nouvelle localité.

Une enquête menée en 2018 a démontré que ces projets vont bien au-delà d'une solution d'hébergement. Ils touchent aussi l'apprentissage de la langue, la création de liens sociaux, le soutien dans la formation et l'emploi. Grâce au réseau des familles et à leur expérience, ces migrants font plus de stages que la moyenne. Par ailleurs, ces stages débouchent souvent sur des apprentissages et des prises d'emploi.

Deux constats s'imposent : une approche transversale facilite la prise en charge globale du migrant et donne des résultats très satisfaisants. La collaboration avec la population civile constitue une richesse et une nécessité afin d'ancrer les migrants localement et favoriser leur autonomie.

MORAD ESSA : «GRÂCE AUSSI À MA FAMILLE SUISSE, L'INTÉGRATION EST FACILE»

Mars 2015 : Morad Essa quitte sa chambre dans un foyer de l'EVAM pour une chambre chez les Christen. Deux mois plus tard, une conférence de presse est organisée à Lully, dans la maison de Nathalie, Alain et leurs deux enfants : le jeune Erythréen de 24 ans est le premier requérant d'asile en Suisse à entrer dans le projet Héberger un Migrant. « Depuis, j'en ai beaucoup parlé, s'enthousiasme Morad. Nous avons construit de belles relations mais cela demande une capacité d'adaptation et une ouverture d'esprit des deux côtés. »

Si Morad prend son envol deux ans plus tard – le contrat était de 6 mois –, il emporte avec lui un bagage rempli d'expériences et de nouvelles compétences. « J'ai redécouvert la vie. J'ai appris à m'exprimer correctement, à communiquer. La langue, c'est la clé ! J'insiste beaucoup là-dessus car c'est le plus important. J'ai plusieurs exemples de personnes qui vivent ici depuis aussi longtemps que moi – voire plus – mais ne parlent pas aussi bien le français. »

Morad a découvert la culture et les coutumes suisses, sans oublier les spécialités culinaires : « j'adore la fondue ! » Son passage dans la famille a aussi été une formidable opportunité de créer un réseau. Depuis son studio à Rolle, il a poursuivi la recherche de places de stage. « Au quatrième stage et après une année de préapprentissage, j'ai signé mon contrat d'apprentissage sur deux ans en assistant maintenance en automobile auprès du garage AMAG à Nyon. »

Sa « famille suisse », comme il l'appelle, y est pour quelque chose. Alain lui avait proposé un emploi de paysagiste durant quatre mois. Rien à voir avec le domaine d'intérêt de Morad, et pourtant ! « Je n'avais jamais travaillé de ma vie. J'ai réussi à gagner la confiance de mon supérieur qui m'a fait un très bon certificat. Ce document m'a permis d'effectuer plusieurs stages auprès de garagistes et de trouver seul la place que j'ai aujourd'hui. »

Toujours liés

Et Lully ? Morad y retourne régulièrement « à l'occasion d'anniversaires, où je revois avec plaisir les voisins. Je fais parfois baby-sitter pour les garçons. On passe de bons moments ensemble ! » Avec Alain, le père de famille, l'apprenti poursuit les entraînements de course. Les liens continuent à se tisser. A tel point que lorsque la mère de Morad parle à son fils, elle ne peut s'empêcher de demander :

« Alors ta famille, elle va bien ? » Morad rassure. « En fait, je sens une pointe de jalousie. Cela fait des années que je n'ai plus rien partagé avec ma mère mais personne ne peut remplacer celle qui m'a donné la vie. »

Morad ambitionne de décrocher un certificat fédéral de capacité. Pour cela, il lui faudra ajouter encore deux ans au cursus de formation. Mais il ne compte pas s'arrêter là ! D'autres idées germent déjà.

Héberger un migrant / Un Village Une Famille

Nous sommes à la recherche de nouvelles familles et de villages. Pour en savoir plus : heberger-un-migrant@evam.ch



PANORAMA DU BÉNÉVOLAT

Cette carte recense les groupes et associations qui s'engagent sur et autour des sites de l'EVAM, aussi exhaustivement que possible. Les villages qui participent au projet Un Village Une Famille y figurent également.

Le bénévolat est un acte libre et créatif. Pour l'EVAM, il représente un complément à son activité. Les bénévoles s'engagent pour améliorer le quotidien des migrants, pour leur permettre de découvrir leur société d'accueil, de créer des liens, de faciliter les échanges.

Les bénévoles sont des partenaires précieux. Leur champ d'action s'organise souvent autour d'activités telles que des cours de français, des cafés contacts, un soutien administratif, de l'aide à la recherche de logement et/ou de stages, des sorties culturelles et sportives, la tenue d'un vestiaire ainsi que des moments de partage autour d'un repas.

Une autre approche du bénévolat : des volontaires créent au sein de leur commune une association pour épauler les migrants dans leurs démarches et leur compréhension de la culture suisse. Cette action citoyenne ouvre à la famille migrante les portes de l'intégration dans son nouveau village. Des liens étroits et des amitiés naissent.

Nous avons mis en évidence pour chaque organisation une activité particulière qui s'est déroulée en 2018, dans la mesure de nos connaissances.

PROJET UN VILLAGE UNE FAMILLE

Rolle, Cheseaux, Aubonne, Missy, Grandcour, Blonay, Bonvillars, Jouxens-Mézery, Bougy-Villard*, Lavey Morcles**, Giez**

* terminé avril 2019, ** terminé 2018

DANS TOUT LE CANTON

Action Parrainages

<https://plateforme-asile.ch/action-parrainages/>

Mise en lien de parrains et marraines avec les personnes parrainées. Suivi et accompagnement par un responsable de groupe dans chaque région.

VALLÉE DE JOUX

Association GAMVJ
roselinerochat@hotmail.ch
Projet Passerelle, soutenu par le Bureau cantonal pour l'intégration : rencontre tous les vendredis pour femmes migrantes avec enfants en bas âge non scolarisés. Sorties, discussions thématiques, etc.

NYON

Association Le lieu-dit
association.lelieudit@gmail.com
Cours de français pour mamans et garderie, sur le même lieu.

ROLLE

SAINTE-CROIX

Café Contact
babeth.05@mmprod.ch
oetdguignard@bluewin.ch
Les mairaines scolaires font le lien entre l'école et les parents en proposant un appui scolaire et un goûter une fois par semaine.



GIEZ



BONVILLARS

YVERDON-LES-BAINS

- Les Tisserands du Monde
pierreolivierheller@gmail.com

Distribution de nourriture.

- Association des Cartons et Jardins du Cœur
jpmasclat@bluewin.ch

Aide ponctuelle sous forme de nourriture, d'articles d'hygiène et de produits du jardin.

- GAMYR
info.gamyr@gmail.com

Nouveau projet «parents référents» pour aider les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

- Association Paires
paires.yverdon@gmail.com



GRANDCOUR



MISSY

AVENCHES

Groupe Babelvita
babelvita@gmail.com
Une visite culturelle annuelle en Suisse en famille pour un groupe de bénéficiaires.

FOYER DE CRISSIER

Vestiaire
gmuller@bussigny.ch

EPALINGES

GAMEP
<http://gamep.ch/>
gamepalinges@gmail.com
Inauguration du jardin potager communautaire.
Les premières récoltes encouragent les migrants pour la prochaine saison.

ECUBLENS

ABRAE
Valerie.agneus@bluewin.ch
Organisation de deux conférences avec Emmanuel Mbolela à Ecublens et à Lausanne.



CHESEAUX

LAUSANNE

- Foyer MNA d'Entrebois 2b

Association SIGN4CHANGE info@sign4change.today

- Le Vestiaire, Tour Grise 26
Mardi 14h-17h
Géré par le Point d'Appui
<http://www.eglise migrationvd.com>

- Foyer de Vennes
Communauté S. Egidio
fabien.hunenberger@santegidio.ch
<http://www.santegidio.ch/>

CHAMBY

Association CAMINA
lucie.rinsoz@hotmail.com
<http://camina-chamby.ch/>
Soirées à thème (africaine, libanaise) et fête du nouvel an perse.



BOUGY-VILLARD



AUBONNE



JOUXTENS-MEZERY



BLONAY

MONTREUX-CLARENS

Association ABRAC
abrac.clarens@gmail.com
www.abrac.ch
Permanence à la plage en juillet et en août une fois par semaine. Au programme : jeux, discussions, baignades, etc.

LAVAU

Association ABRAL
fausto.berito@citycable.ch
Un projet de théâtre documentaire avec des migrants lors d'ateliers de préparation hebdomadaires. Plusieurs représentations à Cully, Lausanne et Pully du spectacle «L'Odyssée des femmes de notre temps».

LEYSIN

Association Ste-Agnès
clmichaud@romandie.com
Sortie raquettes annuelle en petit groupe et marches en montagne.

ARVEYES

Association ECLAIR
a.calame@hotmail.com
Sports d'hiver : sortie en luge et balade en raquettes.

BEX

Groupe d'Appui aux Réfugiés (GAR)
anne4rohrbach@gmail.com
Ateliers couture et peinture une fois par semaine.



LAVAY MORCLES

RAPPORT FINANCIER

Un léger déficit, le temps de redimensionner le parc immobilier

L'année 2018 s'inscrit dans la continuité des deux années précédentes, s'agissant des bénéficiaires relevant du domaine de l'asile. L'EVAM a vu le nombre de personnes à prendre en charge baisser de 464 personnes en moyenne annuelle par rapport à 2017, soit une diminution de presque 8 %. Cependant, par rapport au budget, le nombre de bénéficiaires pris en charge en 2018 est resté légèrement supérieur à celui budgété, d'un peu plus de 90 personnes.

Le financement cantonal n'a donc pas nécessité d'adaptations de même ampleur que par le passé lors d'importantes fluctuations sur le plan migratoire. La somme des subventions reçues de la part de l'Etat de Vaud a même été inférieure de près de 3 millions par rapport au budget de fonctionnement approuvé par le Conseil d'Etat.

En effet, des compléments de financement étatique, pour 1.5 million, ont été octroyés afin de pallier la légère différence entre la population réelle et prévue ainsi que la réalisation de projets liés aux mesures d'intégration. En revanche, les prestations fournies à nos bénéficiaires ont, quant à elles, généré une diminution des besoins de

subvention pour un total de 4.5 millions. Cette économie vient principalement de la baisse des frais liés aux prestations médicales et d'une autonomie financière croissante de nos bénéficiaires.

Au chapitre dépenses, le redimensionnement du parc immobilier, engagé en cours d'année pour s'adapter à l'évolution décroissante du nombre de bénéficiaires de l'EVAM, est par nature sujet à une certaine inertie. Le surcoût du poste hébergement, s'élevant à presque 4.4 millions, constitue le principal dépassement du compte de résultat. En parallèle, les frais de personnel et de surveillance ont permis de dégager une économie budgétaire de 2 millions, économie également liée à la baisse du nombre de personnes à prendre en charge.

Les autres charges d'exploitation, amortissements et provisions compris, sont globalement inférieures au budget prévu initialement, et permettent ainsi de limiter le déficit final de l'établissement généré principalement par les coûts d'hébergement mentionnés précédemment.

Au 31 décembre 2018, il en ressort donc un excédent de charges d'exploitation de CHF 497'681.-. Dès l'approbation des comptes par le Conseil d'Etat, cette perte sera affectée au Fonds d'égalisation qui s'élèvera ensuite à CHF 2'396'676.- contre CHF 2'894'357.- lors de l'exercice précédent.

Les projets de rénovation ou de construction du parc immobilier se sont poursuivis en 2018. Des travaux pour près de 3 millions ont été réalisés. Le financement de ces investissements a été assuré par l'octroi de nouveaux emprunts au bénéfice d'une garantie étatique accordée par décret au printemps 2018. Ces montants ont également permis l'aménagement d'un nouveau foyer pour mineurs non accompagnés et jeunes adultes à Lausanne, qui a ouvert ses portes en février 2019.

COMPTE DE RÉSULTAT en CHF

	31.12.2018	Budget au 31.12.2018	31.12.2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Financement cantonal	138'228'009.30	141'320'348.00	156'618'617.61
Produits d'hébergement	6'201'495.75	6'199'196.00	6'258'824.55
Produits des frais médicaux	1'073'893.25	697'350.00	739'925.80
Autres produits - facturations diverses	3'686'770.27	5'048'912.00	3'920'989.80
Revenus des requérants	5'553'701.35	3'373'900.00	3'801'248.30
Produits divers	50'727.13	41'450.00	80'757.25
Total des produits d'exploitation	154'794'597.05	156'681'156.00	171'420'363.31
CHARGES D'EXPLOITATION			
Prestations d'assistance, d'hébergement et d'encadrement			
Charges d'assistance	-27'496'738.84	-27'169'522.00	-31'442'937.97
Loyers et charges des appartements, foyers et locaux	-35'467'881.64	-31'514'637.00	-36'354'977.88
Electricité des appartements, foyers et locaux	-1'916'129.39	-1'781'584.00	-2'099'918.91
Frais médicaux (y.c. honoraires courtier)	-32'334'779.48	-34'463'873.00	-36'176'536.49
Frais de surveillance	-4'557'382.30	-3'764'392.00	-8'424'916.33
Frais d'exploitation des mesures d'intégration	-1'395'139.92	-1'599'262.00	-1'529'384.43
Charges de personnel	-44'247'809.26	-47'109'772.00	-46'584'928.63
Autres charges d'exploitation			
Frais de véhicules	-187'827.46	-208'440.00	-206'184.90
Assurances et taxes	-427'840.15	-359'724.00	-424'768.50
Développements et exploitation de l'informatique	-2'018'298.35	-2'384'700.00	-2'330'482.90
Honoraires de tiers	-178'413.60	-358'700.00	-359'426.24
Frais de télécommunications	-189'699.90	-236'000.00	-216'988.37
Frais divers d'administration	-415'112.16	-534'200.00	-441'627.05
Frais bancaires liés aux versements des prestations	-106'353.58	-182'100.00	-170'034.19
Pertes sur débiteurs	-447'316.26	-167'500.00	-364'848.91
Amortissements, provisions et corrections de valeur			
Amortissements des immobilisations	-4'161'319.52	-4'453'050.00	-4'249'258.43
Attributions aux provisions (annexe 7)	-235'475.00	-59'000.00	-259'100.00
Dissolution des provisions (annexe 7)	565'680.00	–	191'972.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-155'217'836.81	-156'346'456.00	-171'444'348.13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT			
RÉSULTAT FINANCIER	-423'239.76	334'700.00	-23'984.82
Charges financières	-225'739.50	-356'000.00	-241'190.22
Produits financiers	–	–	–
Résultat financier	-225'739.50	-356'000.00	-241'190.22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-648'979.26	-21'300.00	-265'175.04
Charges extraordinaires	-915.65	–	-200.00
Produits extraordinaires	67'689.00	–	83'434.90
Produits s/ventes d'immeubles	–	–	239'363.70
Résultat extraordinaire (annexe 10)	66'773.35	–	322'598.60
Charges exercices antérieurs	-3'720.70	–	-73'062.75
Produits exercices antérieurs	88'245.91	21'300.00	123'855.70
Résultat hors période (annexe 11)	84'525.21	21'300.00	50'792.95
PERTE/EXCÉDENT DE RECETTES DE L'EXERCICE (annexes 8 & 9)	-497'680.70	–	108'216.51

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en CHF

ACTIF	31.12.2018	31.12.2017
ACTIF CIRCULANT		
Trésorerie	4'603'669.99	855'586.35
Caisses	55'757.00	84'144.65
Compte de chèques postaux	4'162'203.89	195'357.65
Banques	385'709.10	576'084.05
Créances résultant de prestations d'assistance et de services (annexe 2)	1'882'727.27	1'578'864.18
Créances envers des bénéficiaires et des tiers	5'882'727.27	5'578'864.18
Correction de valeur	-4'000'000.00	-4'000'000.00
Autres créances à court terme	2'087'743.20	2'014'912.24
Compte-courant SRC	1'138'206.97	257'360.32
Compte-courant BCI	516'292.37	1'470'854.40
Compte-courant OCTP	–	88'314.85
Compte-courant CSIR	201'653.25	59'597.00
Autres créances diverses	231'590.61	138'785.67
Actifs de régularisation	33'575'630.83	39'741'450.31
Assistance versée d'avance	1'572'661.75	1'731'163.75
Actifs transitoires divers	369'922.88	521'016.07
Actifs transitoires Etat de Vaud (annexe 3)	31'633'046.20	37'489'270.49
TOTAL ACTIF CIRCULANT	42'149'771.29	44'190'813.08
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations corporelles (annexes 4 & 5)		
Matériel informatique	68'091.94	130'227.92
Matériel et outillage	53'022.43	8'965.49
Mobilier de bureau	104'454.25	213'397.79
Véhicules	38'290.20	84'790.80
Infrastructures en cours	794'668.65	–
Infrastructures	9'375'268.13	10'683'805.19
Immeubles	56'258'006.16	55'400'119.40
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	66'691'801.76	66'521'306.59
TOTAL DE L'ACTIF	108'841'573.05	110'712'119.67

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en CHF

PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
CAPITAUX ÉTRANGERS		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services	5'092'216.80	4'772'459.77
Dettes à court terme portant intérêts	2'256'747.30	2'078'663.00
Emprunts hypothécaires	–	36'800.00
Prêt du SEM	127'652.00	127'652.00
Emprunts sous garantie de l'Etat (annexe 6)	2'129'095.30	1'914'211.00
Autres dettes à court terme	32'704'794.81	38'725'694.17
Compte-courant Etat de Vaud (annexe 3)	31'952'297.80	37'782'239.76
Autres dettes diverses	752'497.01	943'454.41
Passifs de régularisation	612'890.28	679'430.10
Passifs transitoires divers	429'495.93	419'581.00
Passifs transitoires service du personnel	183'394.35	259'849.10
Total capitaux étrangers à court terme	40'666'649.19	46'256'247.04
Capitaux étrangers à long terme		
Dettes à long terme portant intérêts	63'625'190.54	59'081'160.61
Emprunts hypothécaires	–	1'717'200.00
Prêt du SEM	1'595'679.10	1'723'331.10
Emprunts sous garantie de l'Etat (annexe 6)	62'029'511.44	55'640'629.51
Provisions	2'153'057.00	2'480'355.00
PPE - Fonds de rénovation	32'332.00	29'425.00
Divers risques (annexe 7)	2'120'725.00	2'450'930.00
Total capitaux étrangers à long terme	65'778'247.54	61'561'515.61
TOTAL CAPITAUX ÉTRANGERS	106'444'896.73	107'817'762.65
CAPITAUX PROPRES		
Fonds d'égalisation (annexe 8)	2'894'357.02	2'786'140.51
Résultat de l'exercice à charge/en faveur de l'EVAM (annexe 9)	-497'680.70	108'216.51
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2'396'676.32	2'894'357.02
TOTAL DU PASSIF	108'841'573.05	110'712'119.67

ANNEXE AUX COMPTES en CHF

1 Présentation des comptes

L'Établissement vaudois d'accueil des migrants est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, conformément à l'article 9 de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA). Conformément à l'article 17 du Règlement d'organisation de l'EVAM, approuvé par le Conseil d'Etat le 28 juin 2017, les présents comptes annuels sont établis selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations, articles 957 à 960e). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Les finances de l'établissement sont gérées conformément aux principes de la légalité, de la régularité, de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités. Le budget et les comptes de l'EVAM doivent donner une situation claire, complète et véridique de la gestion financière, du patrimoine et des dettes.

2 Créances résultant de prestations d'assistance et de services	31.12.2018	31.12.2017
Créances découlant de prestations d'assistance aux bénéficiaires relevant de la LARA	4'588'055.26	4'191'645.55
Créances dues pour des prestations d'assistance par des personnes bénéficiant d'un permis B, du temps de leur période de prise en charge LARA	682'110.56	601'370.38
Créances dues pour des prestations d'hébergement et de services délivrés par notre établissement à des personnes bénéficiant d'un permis B, aux œuvres d'entraide et services sociaux du Canton	612'561.45	785'848.25
Valeur brute des créances	5'882'727.27	5'578'864.18
./. Correction de valeur	-4'000'000.00	-4'000'000.00
Valeur nette des créances	1'882'727.77	1'578'864.18

La valeur brute des créances au 31 décembre 2018 correspond à la somme des prestations facturées par l'établissement et toujours ouvertes à la date de clôture.

La correction de valeur est calculée en prenant en considération tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature de celles-ci, de la qualité des débiteurs, ainsi que de leur délai de récupération, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme. L'analyse effectuée donne la conclusion que la couverture du risque est suffisante.

3 Détail des rubriques « Etat de Vaud » :	31.12.2018	31.12.2017
Solde compte-courant en faveur Etat de Vaud :	-31'952'297.80	-37'782'239.76
Actifs transitoires Etat de Vaud	31'633'046.20	37'489'270.49
Solde brut en faveur de l'Etat (-)/EVAM (+)	-319'251.60	-292'969.27

ANNEXE AUX COMPTES en CHF

4 Règles et durées d'amortissements des immobilisations corporelles

Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Véhicules	Linéaire	5 ans
Infrastructures	Linéaire	5 à 10 ans
Immeubles :		
Pour la valeur du parc au 01.01.2012 et acquisitions dès 2012 : (au prorata mensualisé, pour les acquisitions de l'exercice sous revue)	Linéaire	50 ans
Pour les travaux de rénovations à plus-value : (au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice sous revue)	Linéaire	20 ans
Pour construction neuve (gros œuvre et second œuvre) (au prorata mensualisé, pour les travaux de l'exercice sous revue)	Linéaire	35 ans

5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2018, la valorisation au bilan tient compte des travaux de rénovations réalisés durant l'exercice.

En 2018, l'établissement a continué son plan de rénovation sur une partie de son parc immobilier.

Immeubles	Transferts RF	Valeurs ECA	Bilan au 31.12.2017	Achats/Ventes Rénovations	Bilan au 31.12.2018
Ecublens, Epenex 8	08.10.1999	2'810'050	4'439'676.31	0.00	4'439'676.31
Chavannes, Centrale 6	31.03.1999	1'958'167	1'383'854.43	1'654'344.48	3'038'198.91
Prilly, Chablais 37	17.07.1998	4'276'000	6'263'089.76	0.00	6'263'089.76
Prilly, Fontadel 6	03.04.1998	2'204'880	2'900'617.90	0.00	2'900'617.90
Prilly, Rapille 4	17.02.1997	4'607'863	2'077'000.00	0.00	2'077'000.00
Morges, St-Jean 11	11.02.1998	1'812'188	1'266'508.60	11'024.80	1'277'533.40
Lausanne, Aubépines 11-13	11.02.1998	5'059'020	2'800'580.55	270'075.80	3'070'656.35
Lausanne, Chablais 49	16.08.2000	5'268'470	1'925'273.35	195'050.84	2'120'324.19
Lausanne, Renens 6	23.09.1999	3'079'000	1'728'554.00	0.00	1'728'554.00
Lausanne, Tour-Grise 26	25.08.1995	6'382'719	7'134'643.95	0.00	7'134'643.95
Lausanne, Diablerets 3bis	04.10.1999	4'192'875	2'038'000.00	0.00	2'038'000.00
Payerne, Jomini 6	28.01.1999	3'749'145	1'095'000.00	0.00	1'095'000.00
Montreux, Baye 5	07.05.1999	864'227	415'563.00	0.00	415'563.00
Villeneuve, Narcisses 5	16.12.1998	3'473'458	1'503'000.00	0.00	1'503'000.00
Yverdon, Faiencerie 5	31.07.1998	4'683'750	3'512'509.25	0.00	3'512'509.25
Yverdon, Haldimand 11	14.12.1998	2'451'059	812'000.00	0.00	812'000.00
Yverdon, Montagny 27	24.07.1997	3'281'940	1'438'129.25	60'286.60	1'498'415.85
Orbe, Moulinets 15	24.01.2000	1'064'250	282'000.00	0.00	282'000.00
Yverdon, Uttins 11	24.07.1997	2'738'554	3'667'929.65	2'900.00	3'670'829.65
Leysin, Ste-Agnès	22.08.2011	5'824'200	4'690'095.65	62'455.09	4'752'550.74
L'Abbaye, Les Bioux	28.08.2012	1'524'646	1'541'828.00	37'885.55	1'579'713.55
Prilly, Fontadel 29	03.10.2013	2'272'500	3'417'140.00	0.00	3'417'140.00
Lausanne, Chasseron 1	15.11.2013	3'074'583	3'829'804.75	599'749.80	4'429'554.55
St-Prex, Gare 4	18.12.2015	1'419'200	1'660'840.00	0.00	1'660'840.00
Chamby, Cornaux 13	31.05.2016	1'806'979	1'861'382.80	4'698.00	1'866'080.80
Ollon, La Clairière	23.12.2015	3'424'363	1'059'333.95	40'346.50	1'099'680.45
Totaux		83'304'086	64'744'355.15	2'938'817.46	67'683'172.61

Les valeurs ECA au 31.12.2017 s'élevaient à CHF 83'756'103.–

ANNEXE AUX COMPTES en CHF

5 Immobilisations corporelles (suite et fin)	31.12.2018	31.12.2017
Valeurs nettes des immobilisations corporelles		
Matériel informatique	1'444'504.96	1'411'819.00
Fonds d'amortissement du matériel informatique	-1'376'413.02	-1'281'591.08
Valeur nette du matériel informatique	68'091.94	130'227.92
Matériel et outillage	309'779.59	275'095.46
Fonds d'amortissement du matériel et outillage	-256'757.16	-266'129.97
Valeur nette du matériel et outillage	53'022.43	8'965.49
Mobilier de bureau	1'352'750.99	1'495'576.45
Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	-1'248'296.74	-1'282'178.66
Valeur nette du mobilier de bureau	104'454.25	213'397.79
Véhicules	1'100'270.15	1'160'030.15
Fonds d'amortissement des véhicules	-1'061'979.95	-1'075'239.35
Valeur nette des véhicules	38'290.20	84'790.80
Infrastructures en cours	794'668.65	0.00
Fonds d'amortissement des infrastructures	0.00	0.00
Valeur nette des infrastructures en cours	794'668.65	0.00
Infrastructures	17'322'793.45	16'874'391.91
Fonds d'amortissement des infrastructures	-7'947'525.32	-6'190'586.72
Valeur nette des infrastructures	9'375'268.13	10'683'805.19
Immeubles	67'683'172.61	64'744'355.15
Fonds d'amortissement des immeubles	-11'425'166.45	-9'344'235.75
Valeur nette des immeubles	56'258'006.16	55'400'119.40
6 Emprunts garantis par l'Etat	31.12.2018	31.12.2017
Postfinance (prêt à taux fixe avec échéance au 27 mai 2020)	4'699'129.16	4'799'710.00
Postfinance (prêt à taux fixe avec échéance au 9 juillet 2021)	18'796'877.30	19'198'960.00
Postfinance (prêt à taux fixe avec échéance au 4 décembre 2024)	6'954'164.47	7'103'266.59
Postfinance (prêt à taux fixe avec échéance au 29 avril 2025)	4'698'759.77	4'799'504.46
Postfinance (prêt à taux fixe avec échéance au 31 décembre 2025)	3'886'552.49	4'444'055.11
BCV (prêt à taux fixe avec échéance au 31 décembre 2025)	2'053'000.00	2'337'000.00
Postfinance (prêt à taux fixe avec échéance au 2 avril 2027)	6'528'000.00	6'664'000.00
Postfinance (prêt à taux fixe avec échéance au 13 septembre 2027)	829'350.00	846'450.00
Postfinance (prêt à taux fixe avec échéance au 27 décembre 2027)	4'469'753.20	4'550'000.00
BCV (prêt à taux fixe avec échéance au 7 mai 2028)	2'748'790.35	2'811'894.35
BCV (prêt à taux fixe avec échéance au 30 juin 2028)	2'776'710.00	0.00
BCV (prêt à taux fixe avec échéance au 10 août 2028)	1'717'520.00	0.00
Compenswiss (prêt à taux fixe avec échéance au 19 novembre 2028)	2'800'000.00	0.00
BCV (prêt à taux fixe avec échéance au 31 octobre 2032)	1'200'000.00	0.00
Total emprunts garantis par l'Etat	64'158'606.74	57'554'840.51
Part des emprunts garantis remboursables à court terme	2'129'095.30	1'914'211.00
Part des emprunts garantis remboursables à long terme	62'029'511.44	55'640'629.51
Total emprunts garantis par l'Etat	64'158'606.74	57'554'840.51

ANNEXE AUX COMPTES en CHF

7 Provisions pour divers risques	Variation	31.12.2018	31.12.2017
Remise en état des structures louées par l'établissement	- 329'875.00	2'120'725.00	2'450'600.00
Fonds de régulation des loyers (Chablais 49 - Lausanne)	- 330.00	0.00	330.00
Total selon bilan		2'120'725.00	2'450'930.00

Les principes de provisionnement sont revus périodiquement avec la direction de l'établissement selon des critères clairement explicités. Les règles d'attributions ou de dissolutions qui ont été fixées au 31 décembre 2018 sont identiques à celles de l'exercice précédent. Le principe d'attribution à la provision pour remise en état des structures louées tient compte de la nature des locaux ainsi que de la durée de l'engagement de l'établissement. Quant au Fonds de régulation des loyers pour l'immeuble sis à Avenue du Chablais 49 à Lausanne, le niveau de la provision est déterminé par le Service des communes et du logement du Canton de Vaud.

8 Fonds d'égalisation	31.12.2018	31.12.2017
Solde avant allocation du résultat de l'exercice	2'894'357.02	2'786'140.51
Attribution (+) / dissolution (-) au fonds d'égalisation	-497'680.70	108'216.51
Total	2'396'676.32	2'894'357.02
Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon l'art. 62 al. 3 LARA:	6'911'400.00	7'830'931.00
(2017 = 5% de CHF 156'618'617.61)		
(2018 = 5% de CHF 138'228'009.30)		

9 Affectation du résultat de l'exercice	31.12.2018	31.12.2017
Résultat de l'exercice avant allocation au fonds d'égalisation	-497'680.70	108'216.51
Résultat à la charge (-) / en faveur (+) de l'EVAM	-497'680.70	108'216.51
(conformément à l'art. 62 al. 3 LARA)		

10 Charges & produits extraordinaires

Ce groupe de comptes comporte des mouvements de nature extraordinaire et indépendants de l'activité de l'établissement, tels que des profits comptables sur des ventes d'actifs immobilisés ou encore une participation aux bénéfices de notre assureur.

11 Charges & produits hors périodes

Les transactions relatives aux exercices antérieurs à celui sous revue concernent principalement l'ajustement de prestations d'assistance délivrées à nos bénéficiaires, suite à la découverte de nouveaux éléments, pour des périodes antérieures à l'année 2001.

12 Engagements envers l'institution de prévoyance	31.12.2018	31.12.2017
Montant dû à la Caisse de pensions de l'EVAM	0.00	0.00
Au 31.12.2018, le solde dû par la Caisse de CHF 4'979.00 va être porté en déduction des cotisations courantes versées par l'Etablissement, en 2019.		

13 Effectif du personnel de l'établissement

A l'instar de l'exercice précédent, le nombre d'emplois à plein temps, en moyenne annuelle, était supérieur à 250 EPT au cours de l'exercice sous revue.

14 Cautionnements	31.12.2018	31.12.2017
Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes à deux ou trois mois de loyer net	4'970'211.03	5'212'089.41

ANNEXE AUX COMPTES en CHF

15 Actifs mis en gage pour garantir des engagements de l'Etablissement

31.12.2018

31.12.2017

Sûretés constituées en faveur de tiers

Valeur nominale de la cédure en garantie de prêt hypothécaire contracté à la BCV	0.00	2'500'000.00
--	------	--------------

Actifs engagés en garantie des dettes

Valeur brute au bilan de l'immeuble gagé auprès de la BCV	0.00	2'038'000.00
---	------	--------------

Valeur brute au bilan de l'immeuble gagé auprès du SEM	2'120'324.19	1'925'273.35
--	--------------	--------------

16 Engagements hors bilan

31.12.2018

31.12.2017

Des baux relatifs à la location de locaux administratifs ou de structures d'hébergement ont été conclus sur du moyen et long terme et certains engagements vont au-delà d'une année pour un montant total contractuel de :	46'337'686.70	52'526'845.74
--	---------------	---------------

La variation significative des engagements en 2018 s'explique notamment par la résiliation de quelques baux à loyer de longue durée durant l'exercice. L'établissement n'a pas de contrat de leasing en vigueur au 31.12.2018

17 Evaluation des risques

La révision de l'évaluation des risques n'a pas amené de modifications lors de l'exercice sous revue. Des travaux sont en cours et seront validés en 2019.

FLUX DE TRÉSORERIE en CHF

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2018	2017
Produits d'exploitation		
Financement cantonal	138'228'009.30	156'618'617.61
Produits d'hébergement	6'201'495.75	6'258'824.55
Produits frais médicaux	1'073'893.25	739'925.80
Autres produits - facturations diverses	3'686'770.27	3'920'989.80
Revenus des requérants	5'553'701.35	3'801'248.30
Produits divers	50'727.13	80'757.25
Produits extraordinaires et hors périodes	149'199.50	373'646.55
Total des produits d'exploitation	154'943'796.55	171'794'009.86
Charges d'exploitation		
Prestations d'assistance, d'hébergement et d'encadrement	-103'091'226.87	-116'003'674.71
Charges de personnel	-44'321'684.01	-46'538'928.63
Autres charges d'exploitation	-3'970'861.46	-4'514'361.06
Charges financières	-225'739.50	-241'190.22
Charges extraordinaires et hors périodes	-200.00	-255.00
Total des charges d'exploitation	-151'609'711.84	-167'298'409.62
Flux de trésorerie des comptes d'exploitation	3'334'084.71	4'495'600.24
Fonds de roulement (actifs circulants et dettes à court terme)		
Créances résultant de prestations d'assistance et de service	-303'863.09	-376'905.05
Autres créances à court terme	-69'923.96	1'311'165.96
Actifs de régularisation	6'165'819.48	5'160'966.66
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services	319'757.03	-1'917'860.28
Dettes à court terme portant intérêts	178'084.30	745'626.85
Autres dettes à court terme	-6'020'899.36	-5'362'405.45
Passifs de régularisation	-69'489.77	-127'543.50
Flux de trésorerie du fonds de roulement	199'484.63	-566'954.81
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	3'533'569.34	3'928'645.43
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissements sur informatique	-71'732.30	-60'811.25
Investissements sur matériel et outillage	-75'711.98	-7'643.30
Investissements sur mobilier de bureau	-3'904.40	-103'369.57
Investissements sur infrastructures (y.c. infrastructures en cours)	-1'243'070.19	-3'501'671.99
Investissements sur immeubles	-2'935'096.76	-889'792.68
Désinvestissements sur immeubles	-	252'000.00
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-4'329'515.63	-4'311'288.79
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes à long terme portant intérêts	4'544'029.93	663'256.46
FLUX NET DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	4'544'029.93	663'256.46
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	3'748'083.64	280'613.10
Trésorerie initiale	855'586.35	574'973.25
Trésorerie finale	4'603'669.99	855'586.35
Variation de trésorerie	3'748'083.64	280'613.10

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
Téléfax: +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Conseil d'Etat du Canton de Vaud, pour

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), Lausanne

Lausanne, le 8 mai 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de fonds et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et au règlement d'organisation de l'EVAM, incombe au Conseil de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux dispositions du Code des obligations articles 957 à 960^e, à la loi cantonale sur l'aide aux requérants d'asile (LARA) et au règlement d'organisation de l'EVAM du 28 juin 2017.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Mickael Richaud
Expert-réviseur agréé

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

Mettre le migrant au centre pour favoriser son autonomie – tel est le maître-mot de la stratégie de l'EVAM. Elle est ainsi en parfaite cohérence avec les exigences de l'Agenda Intégration Suisse. Ce programme de la Confédération et des cantons dont la mise en œuvre dans le canton de Vaud est coordonnée par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) vise à favoriser l'intégration des personnes du domaine de l'asile qui peuvent rester en Suisse. La stratégie de l'établissement s'accorde également avec le programme de législature 2017 – 2022 du Conseil d'Etat, en particulier sa mesure 1.6 « Renforcer l'intégration et l'autonomie des migrants ».

Ces aspects seront au cœur du travail de notre établissement en 2019 et au-delà.

L'organisation de l'EVAM doit répondre aux objectifs stratégiques. Elle doit être au service des missions, de la vision et des valeurs de l'institution. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes fixé l'objectif suivant : adapter l'organisation et les responsabilités aux processus qui contribuent aux objectifs stratégiques

La réflexion interne à ce sujet a abouti à un projet de nouvelle organisation qui sera mis en œuvre courant 2019.

Par cette réorganisation, l'EVAM va :

- Regrouper sous une même hiérarchie les différents acteurs qui interviennent dans les lieux de vie collective (foyers);
- Simplifier sa structure organisationnelle en abandonnant l'organigramme matriciel actuel;
- Diminuer le nombre de niveaux hiérarchiques, et ainsi rapprocher les lieux de décisions du terrain.

Tout en veillant à :

- Garder les compétences professionnelles et la rigueur dans les processus clés;
- Maintenir et développer ses interactions avec ses partenaires;
- Préserver sa capacité à réagir avec souplesse et professionnalisme à une éventuelle brusque augmentation des flux migratoires.

Cette réorganisation n'engendrera aucun coût supplémentaire. Elle n'est pas assortie à un objectif d'économie, ni à un objectif de diminution du nombre de postes.

Les changements interviendront au cours des mois d'été et d'automne 2019.

Siège administratif

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

Tél. 021 557 06 00

Fax 021 557 06 09

info@evam.ch

www.evam.ch

Orientation – Formation

Programmes d'occupation

Emploi

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

Tél. 021 557 05 40

admineid@evam.ch

Antennes administratives

Secteur Lausanne

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

Tél. 021 557 06 00

Secteur Nord

Av. Haldimand 11

1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 21 11

Secteur Centre

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

Tél. 021 557 06 00

Secteur Est

Rue du Collège 26

1815 Clarens

Tél. 021 557 88 80

Secteur Ouest

Route de Chavannes 33

1007 Lausanne

Tél. 021 557 06 00